

Les défaillances des entreprises ultramarines continuent d'augmenter au troisième trimestre 2023 et dépassent leur niveau pré-COVID

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 3^e trimestre 2023 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins.

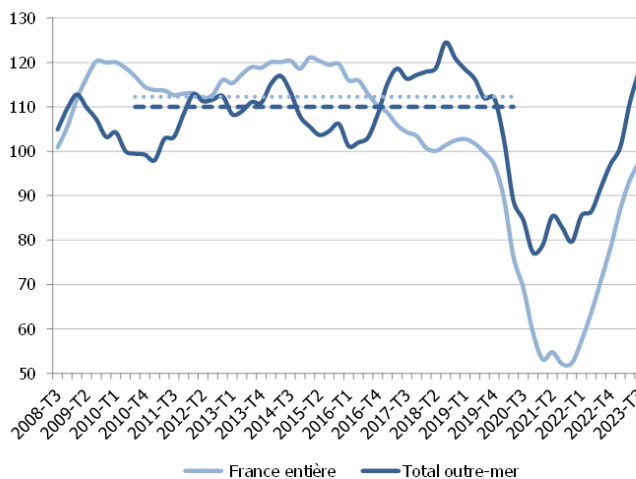
Entre fin septembre 2023 et fin septembre 2022, le nombre de défaillances cumulées sur un an augmente de 29,1 % dans l'Outre-mer (+38,0 % pour la France entière). Les Outre-mer enregistrent ainsi 2 072 défaillances entre septembre 2022 et septembre 2023, soit +5,9 % par rapport à la période précédant la crise Covid, de septembre 2018 à septembre 2019. À l'inverse, la France entière demeure encore en retrait par rapport à la période pré-crise sanitaire (-1,9 %).

À l'exception de la Guyane (-1,7 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies en rythme annuel, notamment en Martinique (+58,5 %) et à La Réunion (+40,0 %). Ces deux géographies expliquent ensemble trois quarts de la hausse globale en Outre-mer.

Au niveau sectoriel, la hausse des défaillances cumulées sur un an est particulièrement prononcée dans le secteur des conseils et services aux entreprises (+56,3 %) qui connaît un point haut, l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages (+53,6 %) ainsi que dans les transports et entreposage (+51,7 %), où la situation se normalise, se rapprochant de son niveau antérieur à la crise sanitaire.

Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Dernier point : 3^e trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Consultez la publication et les données détaillées ici :
[Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr